

Projet présenté par les députés :

*M^{mes} et MM. Christian Grobet, Thierry Cerutti,
Christian Flury, André Python, Daniel Sormanni,
Sandra Golay, Salika Wenger*

Date de dépôt : 20 mai 2014

Projet de loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) (H 1 55)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975, est
modifiée comme suit :

Art. 36, al. 3 (nouvelle teneur)

Tarifs des TPG

³ Le Grand Conseil fixe les tarifs de transport applicables aux Transports
publics genevois, à l'exclusion des tarifs 1^{re} classe, pour l'ensemble de son
réseau, sur proposition de leur conseil d'administration. Les propositions de
tarifs sont transmises au Conseil d'Etat pour qu'il se détermine et soumette
les tarifs proposés au Grand Conseil sous forme d'un projet de loi, à
l'exclusion des tarifs 1^{re} classe. Ces tarifs sont les suivants :

Saut de puce 15 minutes 1/1	2,00 F
Saut de puce 15 minutes 1/2	1,80 F
Billet Tout Genève 1 heure 1/1	3,00 F
Billet Tout Genève 1 heure 1/2	2,20 F
Billet Tout Genève 1 heure junior (6 à 24 ans)	2,00 F
Billet Tout Genève 1 heure senior AVS/AI	2,00 F

Carte journalière Tout Genève 1 heure 1/1	10,00 F
Carte journalière Tout Genève 1 heure 1/2	7,30 F
Abonnement hebdo Tout Genève adulte	35 F
Abonnement hebdo Tout Genève junior (6 à 24 ans)	23 F
Abonnement hebdo Tout Genève senior AVS/AI	23 F
Abonnement hebdo Tout Genève transmission	50 F
Abonnement mensuel Tout Genève adulte	70 F
Abonnement mensuel Tout Genève junior (6 à 24 ans)	45 F
Abonnement mensuel Tout Genève senior AVS/AI	45 F
Abonnement mensuel Tout Genève transmission	100 F
Abonnement annuel Tout Genève adulte	500 F
Abonnement annuel Tout Genève adulte paiement échelonné en un ou quatre acomptes	510 F
Abonnement annuel Tout Genève junior (6 à 24 ans)	400 F
Abonnement annuel Tout Genève junior (6 à 24 ans) paiement échelonné en un ou quatre acomptes	410 F
Abonnement annuel Tout Genève senior AVS/AI	400 F
Abonnement annuel Tout Genève senior AVS/AI paiement échelonné en un ou quatre acomptes	410 F
Abonnement annuel Tout Genève transmission	900 F

Art. 39, al. 2 (nouveau)

² Les TPG doivent utiliser la publicité sur les trams et les bus pour les nouveaux tarifs, à l'intérieur et à l'extérieur, en appliquant immédiatement la publicité des mois de juin et de septembre 2014.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'AVIVO est très heureuse pour son initiative 146 en faveur des diminutions des tarifs des TPG. Ils sont, néanmoins, assez importants.

Par contre, le Conseil d'Etat et certains journalistes prétendent que les diminutions des tarifs des TPG vont augmenter le budget de l'Etat.

L'AVIVO conteste cette augmentation du budget, parce que la diminution des tarifs devrait obtenir davantage de passagers à l'avenir, en diminuant le déficit des TPG.

Il faut rappeler qu'en fin d'année 1985, le conseiller d'Etat Guy Fontanet voulait augmenter l'abonnement mensuel, alors que le conseiller d'Etat Bernard Ziegler a diminué l'abonnement orange, au tarif de frs. 45.- Ce fut une explosion !

Suite à l'erreur de la Chancellerie concernant l'initiative de l'AVIVO, il se justifie d'appliquer la catégorie des tarifs des « juniors » entre 6 à 24 ans, qui est intégrée dans ce projet de la loi des TPG.

Pour procéder à la catégorie des « juniors » entre 6 à 24 ans, elle doit être intégrée par cette loi adoptée par le Grand Conseil. C'est ainsi que le texte de l'initiative 146 sera appliqué dans les deux mois. Par ailleurs, le Grand Conseil ajoutera la catégorie des « juniors » entre 6 à 24 ans, pour autant qu'il y ait la majorité du Parlement.

Les 5 tarifs des « juniors » seront les suivants pour les catégories de 6 à 24 ans :

Billet Tout Genève 1 heure junior (6 à 24 ans)	2.20 F
Abonnement hebdo Tout Genève junior (6 à 24 ans)	23 F
Abonnement mensuel Tout Genève junior (6 à 24 ans)	45 F
Abonnement annuel Tout Genève junior (6 à 24 ans)	400 F
Abonnement annuel Tout Genève junior (6 à 24 ans)	410 F

Ces tarifs sont identiques aux seniors AVS/AI.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, les députés, nous vous remercions de réserver un bon accueil à ce projet de loi.